

Discours de Edward Heath lors de la présentation du septième rapport annuel du Conseil (Londres, 5 juin 1962)

Légende: Le secrétaire général communique dans une note le texte du discours d'Edward Heath, président en exercice du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), pendant la huitième session (1re partie) de l'Assemblée de l'UEO, le 5 juin 1962. Heath présente le septième rapport annuel du Conseil, où il souligne l'utilité des consultations politiques au sein de l'UEO pour le rapprochement du Royaume-Uni et des Communautés européennes. Par ailleurs, comme représentant du gouvernement britannique, Heath confirme la volonté de son pays de participer à l'élaboration de la structure politique de la Communauté européenne qui sera renforcée par l'adhésion du Royaume-Uni.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général Huitième session (1ère partie) de l'Assemblée. C(62)91. 6 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Relations with non-member countries and other international organisations. Year: 1962, 01/12/1955-30/06/1962. File 350.00. Volume 1/2.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_edward_heath_lors_de_la_presentation_du_septieme_rapport_annuel_du_conseil_londres_5_juin_1962-fr-efb8be16-ea85-469f-973d-d7bd8922f918.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Original anglais

C (62) 91

14 juin 1962

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Huitième session (lère partie) de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer, pour information, le texte du discours prononcé devant l'Assemblée le 5 juin 1962 par M. Heath, Président en exercice du Conseil, lors de la présentation du septième rapport annuel.

Cr

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Présentation du septième rapport annuel du Conseil
à l'Assemblée, par M. Edward Heath,
Président en exercice du Conseil,
Lord du sceau privé du Royaume-Uni, le 5 juin 1962

"Monsieur le Président, il m'incombe, en qualité de président en exercice du Conseil, de présenter le rapport que le Conseil soumet à l'Assemblée conformément à l'article 9 du Traité de Bruxelles révisé.

Je saisis cette occasion pour dire combien je suis heureux de prendre la parole devant l'Assemblée. Ce m'est un plaisir tout particulier en raison du rôle important que l'Assemblée de l'U.E.O. a joué dans le resserrement de la collaboration entre le Royaume-Uni et les pays membres de la C.E.E. En outre, il m'est très agréable de prendre la parole sous votre présidence, puisque nous avons eu le plaisir de vous accueillir à Londres lors de la visite officielle que vous nous avez faite au début de l'année. Tout à l'heure, je parlerai brièvement, en qualité de représentant du Gouvernement britannique, de l'évolution politique actuelle de l'Europe, mais je voudrais d'abord, en tant que Président en exercice du Conseil, vous donner un rapide aperçu des activités de l'U.E.O. durant l'année écoulée, telles qu'elles sont exposées dans le rapport qui vous a été soumis.

Le premier chapitre est consacré aux relations entre le Conseil et l'Assemblée. Celles-ci influent évidemment sur le "climat" dans lequel se déroulent les travaux de l'U.E.O. Nous avons eu, comme par le passé, à traiter certains problèmes extrêmement complexes, et par moments, les points de vues n'ont pu se concilier sans difficulté. Je citerai, à titre d'exemple, les débats relatifs au contrôle parlementaire en matière de défense. De telles situations sont inévitables, étant donné que nos institutions sont fondées sur le principe de la libre expression de vues opposées. Et il s'y ajoute une autre difficulté encore, à savoir que les problèmes de défense sont principalement traités par les Gouvernements dans le cadre du Conseil de l'Atlantique nord.

Au cours de l'année passée, le Conseil et l'Assemblée se sont réunis à plusieurs reprises et à différents échelons. Pour ma part, à en juger d'après les travaux auxquels j'ai assisté, j'ai l'impression d'une coopération croissante entre les deux principaux organes de l'U.E.O. Sur les grands problèmes qui nous préoccupent, les avis exprimés par l'Assemblée ont certainement contribué à nourrir les délibérations du Conseil, et je suis persuadé que ces échanges d'idées ont été profitables.

.../...

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (62) 91

Le deuxième chapitre du Rapport a trait aux questions de politique générale. L'Assemblée a toujours estimé que le Conseil, seul lien organique entre le Royaume-Uni et les six pays membres des Communautés, constitue aussi le cadre le plus approprié pour les consultations politiques entre les Gouvernements intéressés.

Le Conseil a en effet constitué ce lieu de rencontre, et les Gouvernements y ont procédé à l'examen approfondi de nombreuses questions politiques d'intérêt commun. Ces consultations tirent une grande partie de leur valeur du caractère restreint et généralement confidentiel des réunions. Je voudrais souligner ici leur grande utilité.

Je ne crois pas devoir m'étendre sur la partie du Rapport concernant les activités militaires, notamment celles de l'Agence de contrôle des armements et du Comité permanent des armements. Le troisième chapitre du Rapport est consacré à un examen détaillé des activités de l'Agence durant l'année écoulée. Je rappellerai seulement que, sur la recommandation de l'O.T.A.N., le Conseil a révisé l'annexe III du Protocole n° III du Traité, relative aux armements navals que la République fédérale d'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer sur son territoire. Comme vous le savez, la liste de ces armements a été révisée compte tenu de l'évolution technique qui a eu lieu depuis la signature du Traité.

Je ne puis terminer ce bref commentaire sans dire un mot du nouveau bâtiment dans lequel nous sommes aujourd'hui réunis. Je tiens à saisir cette occasion d'adresser au Gouvernement français l'expression de notre vive reconnaissance pour l'aide qu'il a apportée à l'Organisation et pour la rapide et compétente exécution des travaux.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant parler brièvement, en ma qualité de représentant du Gouvernement britannique, de l'aspect politique de nos relations avec l'Europe et des considérations politiques qui ont motivé notre démarche auprès de la Communauté. Les membres de l'Assemblée se rappelleront la déclaration que j'ai faite au Conseil le 10 avril dernier à Londres. J'ai affirmé en cette occasion que le Royaume-Uni désire participer pleinement à la construction politique de l'Europe, à laquelle il est convaincu de pouvoir apporter une contribution importante. J'ai souligné que le Gouvernement britannique désire voir se développer une puissante communauté politique et économique, composée de pays membres à part entière, dont la voix se fera entendre de plus en plus haut dans les conseils mondiaux et dont l'influence se fera sentir toujours davantage.

.../...

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (62) 91

Je voudrais vous rappeler les termes mêmes de ma déclaration :

"La Communauté occupera une place préminente : groupement de puissances au sein du monde libre, de stature comparable à celle des Etats-Unis. Cette Communauté aura une opinion sur beaucoup de sujets, peut-être sur la plupart des sujets".

En faisant cette déclaration, je voulais en premier lieu affirmer sans équivoque l'intérêt que porte le Gouvernement britannique au développement d'une communauté européenne dont le Royaume-Uni fasse partie. En outre, j'estimais qu'il serait utile à mes collègues du Conseil, qui préparaient à l'époque un texte relatif à la coopération politique, de connaître la position britannique à l'égard des divers aspects du problème. Je crois que ma déclaration a permis de constater que notre pensée est parallèle, dans une large mesure, à celle des Gouvernements membres de la Communauté.

En effet, en tant que membre éventuel de la Communauté, le Royaume-Uni se trouvait devant le même problème que les Six, à savoir la recherche d'un équilibre entre l'idéal et le pratique. Il s'agit de déterminer à quel rythme et suivant quelles étapes seront élaborées les formes d'une coopération politique plus étroite en Europe.

Je ne crois pas qu'il y ait de divergences de vues fondamentales à ce sujet. Toutefois, comme vous le savez, les six Gouvernements n'ont pu encore s'accorder sur un texte, et les consultations que nous avons prévues n'ont pas encore eu lieu.

Nous tiendrons naturellement à participer à l'élaboration de la structure politique de la Communauté à laquelle nous espérons adhérer, et nous avons reçu l'assurance que nous serons appelés à le faire le moment venu.

En attendant, les négociations de Bruxelles se poursuivent. Nous venons d'aborder une tâche délicate et difficile, la recherche d'une solution aux problèmes complexes que présente pour le Royaume-Uni l'adhésion au Traité de Rome. Je ne puis, vous le comprendrez, m'étendre ici sur les négociations en cours. Je tiens seulement à vous dire que la décision de les engager a été capitale pour le Royaume-Uni. Nous ne l'avons pas prise à la légère. Nous nous rendons pleinement compte

.../...

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

et des conséquences que doit avoir cette décision pour la Grande-Bretagne, et de son importance pour l'évolution économique et politique de l'Europe.

Dans la déclaration que j'ai faite à Paris en octobre dernier, j'ai dit :

"Devant les dangers dont nous nous voyons tous menacés, l'Europe doit s'unir ou périr. Le Royaume-Uni, faisant partie de l'Europe, ne doit pas se tenir à l'écart".

Nous avons donc abordé les négociations de Bruxelles les yeux ouverts et un programme réaliste en vue. Il s'agit pour nous de trouver des solutions convenant à une Europe élargie et renforcée par l'adhésion du Royaume-Uni. A cette fin, nous sommes disposés à apporter des modifications à nos propres dispositions, à accepter la structure du tarif commun actuel et à participer à la politique commune en matière d'agriculture. Les dispositions du Traité de Rome relatives à l'union économique ne nous semblent poser aucun grand problème de principe. Nous sommes persuadés que notre adhésion peut apporter à la Communauté des possibilités et des forces nouvelles, tant en Europe que sur la plan mondial. A mesure que sa force s'accroît, l'Europe assume des responsabilités nouvelles. Cela aussi, l'Assemblée l'a toujours reconnu et y a maintes fois insisté dans ses rapports.

Nos pays ont tous des liens historiques avec différentes parties du monde. Ces liens sont le témoignage de l'oeuvre séculaire accomplie par nos peuples. Aujourd'hui, ils sont particulièrement étroits. Pour les membres de la Communauté, ils se reflètent dans les diverses dispositions prévues par le Traité de Rome. Pour le peuple britannique, c'est toute une série de liens divers - constitutionnels, économiques, personnels - qui unissent les membres du Commonwealth. Chacun de nous ici s'en trouve renforcé et enrichi.

C'est ainsi en particulier que la Communauté et le Royaume-Uni consacrent une part considérable de leurs ressources à développer l'économie de ceux à qui ils sont unis par ces liens traditionnels.

Comme je l'ai dit au Conseil à Londres :

" Nous conserverons naturellement les liens constitutionnels et le dispositif de consultation que nous avons élaborés avec les pays membres du Commonwealth.

.../...

A mon avis, ces éléments ne pourront que renforcer l'Europe. Ils ne nous empêcheront nullement de participer sans réserve au développement d'une Europe nouvelle, qui confèrera à son tour une vitalité nouvelle à nos relations avec le Commonwealth."

C'est aux aspects économiques de ces relations que nous consacrons notre attention à Bruxelles. Personne dans cette Assemblée ne voudra douter de notre résolution de faire en sorte que, dans le développement de l'Europe auquel nous espérons tous prendre part, les intérêts essentiels des pays membres du Commonwealth soient sauvegardés. Nous croyons qu'en conciliant notre adhésion à la Communauté avec notre appartenance au Commonwealth nous contribuerons d'autant mieux à l'accomplissement de toutes les virtualités de l'Europe. Nous ne pourrions le faire que si les membres de la Communauté sont prêts, pour leur part, à s'associer à nous dans cet effort commun vers la réalisation d'une Europe renforcée. Dans notre tâche, nous pouvons, j'en suis sûr, compter sur l'appui de l'Assemblée.

Le moment approche peut-être où nous aurons à rechercher les moyens d'intégrer l'Union de l'Europe occidentale à la nouvelle construction européenne. Je ne voudrais pas m'aventurer trop loin sur ce sujet aujourd'hui. C'est un point sur lequel l'Assemblée voudra certainement dire son mot. Son avis sera entendu avec intérêt et contribuera peut-être à cristalliser l'opinion.

Nous n'avons pas encore d'idées très tranchées sur la question et je suppose que les autres gouvernements intéressés sont dans le même cas que nous. En fait, le moment n'est pas venu encore de nous prononcer sur ce point. Nous devons d'abord nous attaquer aux questions les plus urgentes. Pour l'heure, l'Union de l'Europe occidentale s'acquitte bien du rôle important qui lui a été confié; nous pouvons donc la laisser subsister telle quelle en attendant que les problèmes les plus urgents aient été résolus.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, en vous remerciant tous une fois encore de la contribution que vous avez apportée à la cause de l'unité européenne. Cette Assemblée est une image de la vie politique de la plus importante partie de l'Europe occidentale. Vous n'avez jamais varié dans votre conviction que l'Europe occidentale est incomplète sans le Royaume-Uni, et ce fut pour les gouvernements intéressés un encouragement et un stimulant. Ce fut un encouragement pour eux dans la recherche de cette unité sans laquelle les nations de l'Europe courraient le risque de faillir à leur mission historique."